



Commune des Aviron

Extrait N° 9 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

23 DEC. 2019
que la convocation du Conseil a été faite le **10 décembre 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme JULLIEN Marie Josée – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. DENNEMONT Jean Daniel

Absents : M. FRINGUE Mikaël – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procurations : Mme RIVIERE Suzette a donné mandat à Mme BARET Liliane – Mme CADAS Virginie a donné mandat à M. ESCHYLE Gilles – M. PAYET Fabrice a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – M. RIVIERE Olivier a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – M. SERMANDE Jean Pierre a donné mandat à M. FORT Paul

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 9 / Principe de création d'une Maison France Services au Tévelave

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de création d'une Maison France Services (MFS) au Tévelave dans les locaux de l'actuelle mairie annexe.

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS .../...

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

La MFS est un outil susceptible de répondre à la demande croissante de la population d'avoir un accès facilité aux services publics notamment pour ce qui est des démarches en ligne.

L'enjeu principal est d'améliorer l'accessibilité des services au public et favoriser ainsi l'égalité des territoires et la cohésion sociale.

L'idée est de créer un premier niveau à l'accompagnement de l'utilisateur en réunissant plusieurs opérateurs au sein d'une structure et offrir ainsi un bouquet de services à l'utilisateur via un accueil physique polyvalent ou des services itinérants.

Pour être labellisé MFS, le bouquet de services doit au minimum couvrir six domaines :

- ✓ Formation, emploi, retraite ;
- ✓ Prévention, santé ;
- ✓ Etat civil et famille ;
- ✓ Justice ;
- ✓ Budget ;
- ✓ Logement, mobilité, courrier.

Une convention devra donc être obligatoirement conclue avec le Pôle Emploi, la CGSS, la CAF, la DRFIP, le Ministère de la Justice et la Poste ; Bien entendu, le service municipal demeure.

Le fonctionnement de la MFS sera assuré par 2 agents qui seront formés dans toutes les dimensions d'intervention de la MFS. Les formations seront assurées par les partenaires de la plateforme et par le CNFPT pour l'accueil. Ces agents disposeront de référents locaux de chaque partenaire de la plateforme joignables par téléphone et mail. Les partenaires proposeront également des permanences physiques et/ou en visio-conférence.

En moyens matériels, le service devra offrir une connexion numérique de qualité, des postes en libre-service.

Matériellement, la Mairie annexe du Tévelave dispose des espaces suffisants pour cette création. L'arrivée de la fibre, à très court terme, permettra la qualité de connexion. En travaux d'investissement, il ne restera à engager que la mise en accessibilité du bâtiment (accès et sanitaires).

L'Etat s'engage à financer le fonctionnement de la MFS à raison de 30 000 euros/an.

Pour engager la démarche auprès de l'Etat et des différents partenaires, le Conseil est invité à :

- **Approuver** le principe de la création d'une Maison France Service au sein de la mairie annexe du Tévelave ;

- Le cas échéant, à **autoriser** le Maire à engager les démarches nécessaires à cette création notamment :
 - Lettre d'intention officielle auprès de l'Etat ;
 - Conclusion de convention cadre avec les différents partenaires ;
 - Elaboration du dossier budgétaire pour le financement du fonctionnement.
- **A autoriser** le Maire à signer les documents correspondants ;
- Le moment venu, à **autoriser** le Maire à solliciter la labellisation MFS.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- **Approuve** le principe de la création d'une Maison France Service au sein de la mairie annexe du Tévelave ;
- **Autorise** le Maire à engager les démarches nécessaires à cette création notamment :
 - Lettre d'intention officielle auprès de l'Etat ;
 - Conclusion de convention cadre avec les différents partenaires ;
 - Elaboration du dossier budgétaire pour le financement du fonctionnement.
- **Autorise** le Maire à signer les documents correspondants ;
- Le moment venu, **autorise** le Maire à solliciter la labellisation MFS.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

